

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 février 2026



### CA 2026 - 06 : Budget primitif principal 2026

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni le vendredi 13 février 2026, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

#### **Présents avec voix délibérative :**

M. Christophe LE DORVEN	M. François BELHOMME
M. Didier GARNIER	Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI	M. Olivier HOUDY
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. Pierre SANIER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	M. Alain BELLAMY
M. Bertrand MASSOT	
Mme Karine DORANGE	

#### **Membre(s) excusé(s) :**

M. Francis PECQUENARD  
M. Stéphane LEMOINE  
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY  
M. Eric GERARD

#### **Membre(s) absent(s) :**

#### **Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :**

#### **Présents de droit :**

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet  
M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

#### **Excusé(s) :**

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ;

**Étaient présents avec voix consultative** : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE, Capitaine Cédric ROBERGE, Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Lieutenant Franck CATRY ; le référent sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD,

**Excusé(s)** : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS ; Mme Corinne ARNOULT ; Lieutenant Sylvain ESNAULT ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité ; Commandante Jennifer DAVID, Caporale Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations.

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-1  612-2 et L.3312-1.

Vu plus particulièrement, l'article L.3313-1 du CGCT modifié par la loi NOTRE qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Vu la délibération n° CA-2022-44 du 10 novembre 2022 relative à l'adoption du référentiel M57 et du règlement budgétaire et financier.

Vu la délibération n° CA 2025-45 du 18 décembre 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour 2026.

\*\*\*

Considérant que lors de la séance du 18 décembre 2025, le président a présenté au conseil d'administration les orientations budgétaires 2026 et que cette présentation a donné lieu à un débat.

Le projet de budget 2026 s'équilibre à 67 737 284 € (contre 64 689 662 € en 2025).

FONCTIONNEMENT	
45 680 784 € Recettes réelles <i>(dont résultat antérieur reporté 3 028 486 €)</i>	42 080 784 € Dépenses réelles
3 300 000 € Recettes d'ordre	6 900 000 € Dépenses d'ordre
<b>48 980 784 €</b>	<b>48 980 784 €</b>

  

INVESTISSEMENT	
11 696 346 € Recettes réelles <i>(dont solde d'exécution reporté 6 903 634 €)</i>	15 296 346 € Dépenses réelles
Recettes d'ordre 7 060 154 €	Dépenses d'ordre 3 460 154 €
<b>18 756 500 €</b>	<b>18 756 500 €</b>

**En fonctionnement**, l'équilibre est possible grâce à la progression de + 1.58 % des contributions des communes, EPCI et du Département, à la reprise du résultat de fonctionnement 2025 et par l'aide financière exceptionnelle du Département (1 165 000 €).

**En investissement**, l'effort est soutenu pour poursuivre le renouvellement du parc engins et réaliser le programme immobilier.

En l'absence de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, l'équilibre sera assuré par la dotation aux amortissements et le FCTVA **mais surtout** par le soutien financier du Département.

Pour 2026, **la subvention exceptionnelle du Département** en investissement d'un montant de **3 500 000 €** sera utilisée pour financer les acquisitions suivantes :

OBJET ACQUISITION	MONTANT PRÉVU HT	MONTANT SUBVENTION	% du financement
Dépenses 2026			
1 VSAV neuf	112 886 €	90 308 €	80%
4 VSAV transferts	409 584 €	327 667 €	80%
5 VL	108 987 €	87 189 €	80%
SDACR : 1 CCRM	291 667 €	233 333 €	80%
SDACR : 1 VAS	125 000 €	100 000 €	80%
SDACR : 1 VPC colonne	333 333 €	266 667 €	80%
SDACR : 1 VTUHR	46 384 €	37 107 €	80%
SDACR : 2 FPTSR	453 768 €	363 015 €	80%
SDACR : 2 VSU	119 000 €	95 200 €	80%
Moyens de soutien aux intervenants	291 667 €	233 333 €	80%
Rénovations FPTMO/FPT + 6 dévidoirs	218 750 €	175 000 €	80%
Grosses réparations	125 000 €	100 000 €	80%
SDACR : caméras thermiques, lances canons, inventaires véhicules, parc EPI feu, SR électroportatif	543 333 €	434 667 €	80%
Equipements : matériels à usure, VAS, signalisation	70 833 €	56 667 €	80%
Lots de protection contre les chutes, feux de cheminée, remise à niveau des inventaires, outillages ateliers, parc ARI	83 333 €	66 667 €	80%
Echelles à main, cordages et commandes	19 167 €	15 333 €	80%
Tuyaux	41 667 €	33 333 €	80%
Extincteurs, détecteurs CO, explosimètres	43 333 €	34 667 €	80%
Habilllements sapeurs-pompiers	339 167 €	271 334 €	80%
EPI feu (gants, cagoules...) + casques	58 333 €	46 667 €	80%
Projet contrôle accès départemental	106 667 €	85 333 €	80%
Equipements de transmissions	83 141 €	66 513 €	80%
Matériels informatiques avec licences, logiciels	350 000 €	280 000 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>4 375 000 €</b>	<b>3 500 000 €</b>	<b>80%</b>

Considérant que conformément à l'article précité, une présentation synthétique du BP 2026 est annexée au présent rapport.

Considérant qu'un état du personnel est annexé au budget sous la forme d'un tableau des effectifs.

\*\*\*

**Le CASDIS, après en avoir délibéré,**

- adopte du budget primitif 2026 ;
- approuve l'utilisation de la subvention d'investissement du Département conformément à la répartition ci-dessus.

**Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**